

GESTION SOCIALE

Groupe Liaisons
une marque Wolters Kluwer

La lettre hebdomadaire des dirigeants

www.WK-RH.fr

ISSN 0766-9755 — Prix du N° 27,50€
Jeudi 20 janvier 2011
N° 1674

SOMMAIRE

- La MGEN confrontée aux risques psychosociaux p. 2
- BT Services préfère le volontariat au plan social p. 2
- Thales peine à boucler sa nouvelle convention sociale p. 3
- Alkor-Venilia : imbroglio franco-allemand p. 3
- Métallurgie : calendrier chargé p. 4
- Motivation : l'épargne salariale seule ne suffit pas p. 4
- UK : tribunaux du travail réformés p. 5
- Finlande : sus au travail au noir p. 5
- AGENDA et NOMINATIONS p. 6

AVANT-SCÈNE

Confrontation en vue sur l'avenir de l'Apec

L'avenir de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) figure en bonne et due forme sur l'agenda social des partenaires sociaux qui se retrouveront le 10 février pour une deuxième séance de négociation. Un premier tour de chauffe a déjà eu lieu le 21 décembre dernier. Nommée présidente pour achever le mandat tournant qui échoit au patronat jusqu'à fin juin prochain, Catherine Martin, directrice des relations sociales du Medef, devrait défendre le projet que son prédécesseur, Éric Verhaeghe, n'a pas voulu endosser, démissionnant avec pertes et fracas. Si l'organisation patronale affirme vouloir préserver la gestion paritaire de l'association, elle penche pour un recentrage sur des missions de service public. Ce choix clarifierait une fois pour toutes le positionnement ambigu de l'Apec, déjà souligné par un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Il présenterait aussi l'avantage de respecter la réglementation communautaire. Bruxelles soupçonne en effet les autorités françaises de « subventionner », via les cotisations obligatoires, qui représentent 80 % des recettes, un concurrent des intervenants privés. Accessoirement, cela comblerait le Syntec, la fédération des cabinets conseils, composante du Medef. De leur côté, les syndicats se prononcent pour une « dominante » service public, mais sans renoncer au volet concurrentiel. *« Il est juridiquement possible de pérenniser le modèle paritaire actuel en le sécurisant par un simple "avenant" à la convention de 1966 qui régit l'Apec », assure Éric Péres, administrateur FO.* Une position guère éloignée de celle qu'a vainement défendue Éric Verhaeghe. Le directeur des relations sociales de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) proposait de transférer les activités concurrentielles à des filiales autonomes. Ce modèle qui n'est pas sans rappeler celui que construit actuellement l'Afpa, autre organisme paritaire placé sous l'étroite surveillance des autorités européennes de la concurrence. En outre, fait remarquer FO, le tout-service public signifierait la fin de la gestion paritaire et le transfert de la cotisation (0,06 % du salaire des cadres) vers l'Unedic ou Pôle emploi. Voire sa suppression pure et simple. Les quelque 900 salariés de l'association du boulevard Brune attendent de savoir à quelle sauce ils seront accommodés. L'incertitude pèse en particulier sur les consultants recrutés par fournées pour remplir les missions d'accompagnement des demandeurs d'emploi déléguées par Pôle emploi. Ils devront se reconverter en interne, puisque l'Apec a perdu une part importante de ce marché, à l'occasion du dernier appel d'offres. L'avenir est tout aussi flou pour les collaborateurs qui officient dans des activités périphériques, déficitaires, comme les salons de recrutement. Leur sort pèsera aussi sur les négociations.

RÉVÉLATIONS

EMBALLAGE. Dans sa course aux offres, Pôle emploi n'est pas toujours très regardant sur la concordance entre les postes proposés par les recruteurs et leur contenu. Le syndicat des psys s'est aperçu que des jobs d'auxiliaires de vie étaient maquillés en emplois de psychologue. L'organisation menace de saisir la justice s'il n'y est pas mis bon ordre.

DISCRIMINATION. En attendant le CV anonyme, la candidature sans l'adresse du postulant ? La députée UMP Françoise Salvador réclame au ministre du Travail des mesures contre la discrimination liée à la résidence. Elle cite l'enquête du Centre d'étude de l'emploi montrant que les recruteurs préfèrent l'habitant d'Enghien-les-Bains à celui de Sarcelles.

FERMETÉ. Contre les grévistes présumés coupables d'actes illégaux (dégradations ou occupation de voies) durant les dernières grèves, la SNCF reste inflexible, malgré les appels à la clémence de la CGT et de FO. Plusieurs d'entre eux restent sous le coup de sanctions, et certains comparaitront même devant la justice.

DRAME. Une affaire de tentative de suicide, que la Sécurité sociale reconnaît comme accident du travail, embarrasse la direction de Sony France. Soutenue par la CFDT, la victime présumée de harcèlement moral, proche collaboratrice de l'état-major, veut poursuivre l'affaire devant les juridictions civiles.

CHRONO. Les supermarchés Match vont devoir annuler le régime de forfait (210 jours par an) institué pour les agents de maîtrise, malgré un accord (à durée indéterminée) signé avec la CFTC et FO. La cour d'appel de Douai le déclare nul.